

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, que :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Plaisance, à son assemblée ordinaire tenue le 2 mai 2016, à la Place des aînés, (62, rue St-Jean Baptiste, Plaisance, Québec, J0V 1S0) a adopté les règlements suivant :

Règlement URB 16-02-10 Règlement abrogeant des définitions

Règlement URB 16-05-31 Règlement concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

AVIS PUBLIC est aussi donné que lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À PLAISANCE, ce 5^e jour du mois de mai 2016.

_____ (signé) _____
Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière adjoint